

**AdUX**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le Exercice clos le 31 décembre 2021)**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

Aux Actionnaires  
**AdUX**  
27, rue de Mogador  
75009-Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de « management fees » et de redevance de Marque :✓ *Personne concernée :*

Salih Hikmet Cosgun, Directeur général jusqu'au 31 juillet 2021  
Mickaël Ferreira, Directeur général à compter du 1<sup>er</sup> août 2021  
Trond Dale, Président du Conseil d'administration jusqu'au 11 janvier 2022  
Benjamin Van de Vrie, Président du Conseil d'administration à compter du 11 janvier 2022.

✓ *Nature et Objet :*

Des conventions ont été signées entre votre société et ses filiales, au titre desquelles votre société refacture des frais de « management fees », ainsi que pour certaines filiales une redevance relative à l'utilisation des Marques Hi-média et AdUX.

✓ *Modalités :*

Les « management fees » représentent une quote-part du salaire brut et des charges sociales y afférentes de salariés de votre société, majorée d'une quote-part de frais généraux ainsi que d'une marge. Ce coût est ensuite réparti en fonction du volume des travaux réalisés sur chacune des filiales concernées.

Votre société a comptabilisé les produits suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<b>Sociétés facturées en 2021</b>	<b>Redevance marque</b>	<b>de</b>	<b>« Management Fees »</b>	<b>Total</b>
AdUX Regions SAS	0		15 562	<b>15 562</b>
Quantum Nederland BV	0		36 879	<b>36 879</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>52 441</b>	<b>52 441</b>

Convention de centralisation de trésorerie (« cash-pooling ») :✓ *Personne concernée :*

Salih Hikmet Cosgun, Directeur général jusqu'au 31 juillet 2021  
Mickaël Ferreira, Directeur général à compter du 1<sup>er</sup> août 2021  
Trond Dale, Président du Conseil d'administration jusqu'au 11 janvier 2022  
Benjamin Van de Vrie, Président du Conseil d'administration à compter du 11 janvier 2022.

✓ *Nature et Objet :*

Votre Conseil d'administration du 19 juillet 2010 a autorisé la signature d'un contrat de cash-pooling visant à centraliser la trésorerie des filiales au sein de votre société.

✓ *Modalités :*

Les conventions de cash-pooling signées entre AdUX S.A. et ses filiales (Hi-Media Sales AB devenue Admove AB, Adysseum Sarl, Hi-Media Nederland BV) sur l'exercice 2010 se sont poursuivies sur l'exercice 2019.

Les taux d'intérêts de référence appliqués pour le calcul du taux de rémunération entre la société centralisatrice (AdUX S.A.) et les autres entités sont l'EURIBOR 3 mois du dernier jour de chaque trimestre majoré de 0,5% lorsque le compte est créditeur ou de 1,5% lorsque le compte est débiteur.

Convention de prestation de services entre AdUX S.A. et Azerion Holding B.V. le 1<sup>er</sup> octobre 2019

✓ *Actionnaire concerné :*

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ *Nature et Objet :*

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2019 a autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre votre Société et Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes support de votre Société assistent les équipes d'Azerion Holding B.V. dans la mise en place de supports marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales.

✓ *Modalités :*

A ce titre, votre société a comptabilisé un produit de 504 000 €

Fait à Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 25 mai 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Fiderec Audit

Bertrand Baloche

Adrien Lechevalier